

**BUREAU DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT**

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022- SAINT-LEONARD-DES-BOIS

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à quatorze heures trente, les membres du bureau de la Commission locale de l'eau se sont réunis à Saint Léonard des Bois, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR

Validation de la phase n°1 de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) du bassin Sarthe amont

ÉTAIENT PRÉSENTS OU EN VISIO CONFERENCE :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (8 voix délibératives sur 11, dont 2 en visio-conférence) :

1. Monsieur Pascal DELPIERRE (Président de la CLE, Maire de St-Léonard-des-Bois)
2. Madame Florence PAIN (Vice-présidente de la CLE, Conseillère municipale Ville du Mans) – *en visio*
3. Madame Christelle AUREGAN (Vice-présidents de la CLE, Conseillère départementale de la Mayenne)
4. Monsieur Francis BERARD (Vice-président de la CLE, Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe)
5. Monsieur David CHOLLET (Maire de Souigné sous Ballon) – *en visio*
6. Madame Alain BESNIER (Vice-président CdC Maine Cœur de Sarthe)
7. M. Philippe GAGNOT (Président du SM du Bassin de l'Orne Saosnoise)
8. Monsieur Didier RATTIER (Conseiller communautaire de la CdC Vallée de la Haute Sarthe)

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (4 voix délibératives sur 6, dont 2 mandats) :

1. Madame Catherine SCHAEPELYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
2. Monsieur Christian LECOMTE (Association de défense des sinistrés des quartiers inondables)

Mandats: FDPMA de la Sarthe à M. DELPIERRE et Chambre d'agriculture de l'Orne à la Chambre d'agriculture de la Sarthe

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (3 voix délibératives sur 5, dont 3 en visio conférence) :

1. Madame Maud COURCELAUD, représentant le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne - *en visio*
2. Madame Line TROUILLARD, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe - *en visio*
3. Monsieur Thibaut LARDUINAL, représentant l'Office Français de la Biodiversité - *en visio*

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Michel COUDER (Maire de Courcival) / Monsieur Damien LOUVEL (Chambre d'agriculture de l'Orne) – donne mandat à CR Agriculture Sarthe / Monsieur Jean-Marc VAULÉE (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe) – *donne mandat à M. DELPIERRE* / Monsieur Daniel GRIVOT (Mayenne Nature Environnement) / Monsieur Daniel GALLOYER (UFC Que Choisir de la Sarthe)

Autres personnes présentes : Marion MOINEAU (CRA 72), Roxanne ANCKAERT (CRA 61), Eric LE BORGNE (SbS – Sage), Max MENTHA et Raphaël ZYLBERMAN (Suez Consulting)

15 voix délibératives sur les 22 que compte le bureau.

Convocations par mail le 19 octobre 2022 puis rappel le 28 octobre 2022.

M. Pascal DELPIERRE ouvre la réunion du bureau en présentant le cadre et les objectifs de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages et Climat).

M. DELPIERRE indique que l'étude prévue à l'origine pour 18 mois durera vraisemblablement plutôt 30 mois. La première phase de l'étude, qui est la plus importante en volume, a nécessité de la part du comité technique 4 réunions de comités techniques, plusieurs points de validation et d'échanges avec les partenaires et des échanges quasi hebdomadaires entre l'animateur de la CLE et le bureau d'étude.

En plus des experts hydrogéologues, de la DREAL ou de l'OFB, quelques membres de la CLE ont participé activement à l'élaboration de cette première phase.

M. DELPIERRE indique avoir sollicité Florence PAIN, Vice-présidente de la CLE et Catherine SCHAEPELYNCK de la Chambre d'agriculture de la Sarthe pour l'assister dans la présentation de cette phase de l'étude, en lien avec les deux chargés de missions du bureau SUEZ que sont Raphael ZYLBERMAN et Max MENTHA.

M. BERARD s'interroge sur les types de mesures de débits qui sont réalisés au niveau des unités de gestion ou sous-unités identifiées dans le cadre de l'étude

L'animateur de la CLE indique qu'il s'agit de stations hydrométriques gérées par la DREAL, disposant de mesures en continu des hauteurs d'eau (piézométrie) où sont réalisées régulièrement des mesures de débits permettant de disposer de courbes de tarage (hauteur d'eau / débit).

La Chambre d'agriculture de la Sarthe ajoute que ces données de hauteurs d'eau et de débits sont disponibles sur le site Hydro Portail

1- **M. DELPIERRE, Mme PAIN et la Chambre d'agriculture de la Sarthe** présentent les estimations des volumes d'eau prélevées et rejetées dans les milieux par usages.

L'animateur de la CLE indique qu'**au-delà des chiffres qui sont donnés, il est nécessaire de prendre en compte des variabilités temporelles (certains usages sont concentrés sur la période estivale) et géographiques (certains usages sont concentrés sur certaines unités de gestion)**

La Chambre d'agriculture de la Sarthe ajoute qu'il existe également des évolutions temporelles, notamment sur les usages agricoles. En effet, les exploitants, en fonction des conditions climatiques passées et actuelles, peuvent revoir leurs modes d'alimentation en eau : par exemple l'abreuvement du bétail, où une année comme 2022, pourra avoir amené des agriculteurs à équiper leurs parcelles en AEP ou via un forage plutôt qu'une alimentation directement dans le cours d'eau.

M. ZYLBERMAN précise qu'il existe certaines lacunes sur les données usages et leurs représentativités mensuelles, qui ont donné lieu à la formulation d'hypothèses visant à les combler, qui ont-elles-mêmes été concertées par le comité technique.

2- Concernant le volet hydrologie, **M. BERARD** souhaite savoir si l'étude permet d'identifier des pourcentages d'alimentation naturelle des cours d'eau.

M. ZYLBERMAN répond qu'il s'agit en effet d'un des objectifs de cette étude, en définissant ce que l'on dénomme les débits désinfluencés. Des volumes totaux dont on dispose, il y est déduit les volumes prélevés et rejetés via les différents usages pour en estimer le fonctionnement « naturel » de chacun des cours d'eau.

M. GAGNOT signale que la DREAL travaille aujourd'hui à modifier l'emplacement de la station hydrométrique de Montbizot concernant l'Orne Saosnoise, du fait qu'elle serait trop influencée par le débit de la Sarthe.

L'animateur de la CLE atteste que la DREAL lui a fait part de perturbation des mesures sur cette station provenant à priori de la centrale hydroélectrique d'Antoigné à Ste Jamme. Néanmoins, l'étude en cours ne peut qu'utiliser les données existantes.

L'animateur de la CLE rapporte une première interrogation concernant les unités de gestion des affluents mayennais, où l'étude identifie un impact nul des prélèvements et rejets sur la Vaudelle et le Merdereau vis-à-vis de l'hydrologie alors qu'il s'agit d'unités de gestion de référence pour les arrêtés cadre sécheresse.

Max MENTHA indique que des cartes synthétiques sont en effet présentées par thématiques où des problématiques apparaissent ou non. L'objectif suivant sera de compiler des pôles d'analyse Hydrologie, Milieux, Usages et Climat pour en tirer une image complète par unité de gestion.

M. DELPIERRE s'interroge sur le périmètre de l'unité de gestion de l'Ornette, et notamment s'il s'agit uniquement de l'Ornette ou de l'Ornette avec son affluent principal (le Terrançon), qui confluent juste avant la confluence avec la Sarthe.

M. MENTHA répond que l'étude est réalisée à une échelle globale de l'unité de gestion, au niveau de la station hydrométrique identifiant l'Ornette. Il est à noter que cette station se situe en amont de la confluence avec le Terrançon, ce qui signifie que seul le cours d'eau Ornette et ses affluents en amont de la station hydrométrique sont concernés. La sectorisation de cette unité de gestion englobe toutefois le Terrançon et le travail de

modélisation implique un calage au niveau du bassin drainé par la station et une transposition des débits à l'exutoire de l'unité de gestion par la suite. Lors de la phase 3, il sera possible de préconiser un suivi hydrométrique sur le Terrançon.

3- Concernant le volet milieu, **M. BERARD** souhaite comprendre si les estimations de gammes de débits écologiques réalisées sur la Sarthe intermédiaire sont cumulatives entre elles ou s'il s'agit de mesures individuelles.

M. ZYLBERMAN et **l'animateur de la CLE** répondent qu'il s'agit de l'ensemble de l'unité de gestion Sarthe intermédiaire. Chacune des mesures concerne une station de référence, où il est suivi un protocole particulier (ESTIMHAB)

M. GAGNOT s'interroge sur l'impact des ouvrages transversaux sur les mesures réalisées.

M. MENTHA répond que les stations où sont réalisées les mesures ne doivent pas être influencées par un ouvrage, auquel cas le protocole ne peut être appliqué. Néanmoins, les effets de la présence de ces ouvrages auront des impacts sur le fonctionnement des milieux (vitesse modifiée et température plus élevée), qui ont été mis en relation avec les contextes environnementaux, lors de la définition des débits écologiques.

4- Concernant le volet Climat, **M. DELPIERRE** s'étonne de ne pas voir apparaître les projections d'évolutions temporelles des pluviométries.

L'animateur de la CLE indique que les données pluviométriques ont été en effet traitées au tout début de l'étude. Il a d'ailleurs été réalisé une analyse des données pluviométrique à une échelle de 40-50 ans sur les stations météo d'Alençon et du Mans. Ces dernières ne démontrent pas de grosses évolutions quantitatives. Des tendances d'évolutions temporelles apparaissent, surtout depuis 2017, mais ne peuvent être considérées pour le moment comme représentative de l'évolution du climat.

M. ZYLBERMAN ajoute qu'il n'est en effet pas possible d'isoler une année pour représenter le climat.

Mme AUREGAN signale qu'une étude sur l'évolution climatique a été réalisée par le Parc Naturel Régional Normandie Maine sur son périmètre, qui confirme les données de la présente étude. Cette étude du PNR Normandie Maine met en avant les usages que l'on aura à avoir avec l'eau vis-à-vis des incendies et de l'alimentation en eau potable, tout en maintenant une qualité d'eau satisfaisante.

M. GAGNOT fait référence à des lectures qu'il a pu avoir concernant des évolutions climatiques en lien avec les cycles solaires, où l'on observerait des modifications du climat tous les 11 ans et s'interroge sur l'intérêt de tels informations sur la présente étude.

M. MENTHA a en effet entendu parler de cette influence des cycles solaires. Néanmoins, ce point n'est pas pris en compte dans les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies), et est considéré comme secondaire vis-à-vis des effets anthropiques, même si l'effet des fluctuations de l'activité solaire sur le climat est indéniable. *Un article fourni par le BE SUEZ est proposé : <https://www.ipsl.fr/decouvrir/explorer/le-climat/quel-est-limpact-de-lactivite-solaire-sur-le-climat/>*

Mme PAIN ajoute qu'il est indéniable que des évolutions climatiques sont engagées et qu'il est nécessaire de prendre les modifications des températures et des épisodes pluvieux.

La Chambre d'agriculture de la Sarthe met également en avant une modification des intensités de pluviométrie, qui engendre et engendrera des modifications d'interception des eaux par les sols.

Mme AUREGAN rejoint ses propos, et fait ainsi part de l'intérêt de préserver les haies et les sols.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne rappelle que la difficulté de cette étude est que l'on travaille avec beaucoup d'incertitudes et de variabilité et qu'il est ainsi nécessaire de ne pas s'y perdre. Ainsi, il est important de prendre de la hauteur sur le travail important et intéressant qui a été conduit, permettant de d'ores et déjà identifier le poids des enjeux. Il est important de garder à l'esprit que nous ne pourrons pas connaître précisément ce qui se passera dans le futur, mais l'on identifie d'ores et déjà des variabilités et des hiérarchisations territoriales et d'usages sur lesquelles il nous faudra travailler en priorité.

Les membres du bureau n'ayant pas d'autres questions ou remarques, la phase 1 de l'étude HMUC du SAGE Sarthe amont est considérée comme validée.

M. DELPIERRE clôture la séance à 16h35.

Post-Réunion :

Erreur gammes de débits biologiques

Lors de la reprise de l'ensemble des rapports de phase 1 suite aux remarques formulées par les acteurs du territoire, une erreur concernant le volet « Milieux » et plus précisément concernant la définition des gammes de débits biologiques des unités de gestion du Merdereau et de la Bienne a été repérée par le BE Suez.

L'erreur implique des inversions de données d'entrée du modèle ESTIMHAB sur les stations du Merdereau et de la Bienne. Ce changement dans les données d'entrée du modèle apporte des modifications aux courbes d'habitats initialement analysées. Ces modifications ont ainsi impliqué la révision des gammes de débits biologiques au niveau de ces deux stations. Ces nouvelles gammes de débits biologiques sont le fruit d'échanges et de l'implication, dans leur définition, de Mme ANQUETIL et Mme VIDEAU de l'OFB.

Ces gammes nouvellement définies au niveau des stations du Merdereau et de la Bienne sont présentées au tableau suivant et peuvent être comparées aux gammes initialement déterminées. La justification technique des nouvelles valeurs est donnée dans la version finale des rapports de phase 1

UG	Ancienne gamme de DB	Nouvelle gamme de DB
Bienne	115 - 250 L/s	110 – 250 L/s
Merdereau	85 – 200 L/s	95 – 250 L/s

En accompagnement de ce compte-rendu figurent l'ensemble des livrables de phase 1, dans leur version finalisée, ainsi que le planning prévisionnel de la suite de l'étude.